Conditions générales de vente

NEW LIFE EVENT · Version 3.2 · 9 octobre 2026 · Projet de mise à jour

> Projet de mise à jour — le Pack Anniversaire (DJ + Photobooth Classique, 250 tirages inclus, 990 €) a été confirmé. Les autres formules, les modalités et les clauses restent à valider avant publication. Ce document ne constitue pas une validation juridique.

NEW LIFE EVENT — Animation & Événementiel – DJ Set, Photobooth, Bar à Vinyles, Karaoké, Pétanque Indoor, Soirée Casino, Magiciens, Groupe Musical, Location Technique.

Contact : newlifeeventparis@gmail.com | 06 77 97 20 13

SIREN : 509 843 116

À compléter avant validation : identité juridique et adresse complète de l'entreprise, SIRET à 14 chiffres. Le numéro à 9 chiffres ci-dessus est le SIREN.

Article 1 Contrat de Prestation & Objet

Tous clients

Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les relations contractuelles entre **NEW LIFE EVENT** (ci-après « le Prestataire »), ses sous-traitants et intervenants, et le **Client** (particulier ou professionnel) pour toute prestation événementielle (DJ Set, Photobooth, Photobooth IA, Bar à Vinyles, Karaoké, Pétanque Indoor, Soirée Casino, Magiciens, Groupe Musical, Location Technique, etc.).

NEW LIFE EVENT propose des prestations de service sur mesure à des organisateurs d'événements. NEW LIFE EVENT n'est jamais organisateur d'un événement sauf clause spécifique ajoutée au contrat.

NEW LIFE EVENT se réserve la possibilité de modifier ses conditions générales de vente à tout moment. Les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le Client. Toute prestation accomplie par NEW LIFE EVENT implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions.

Elles prévalent sur tout autre document (devis, bon de commande) sauf accord écrit contraire.

Article 2 Commande, Devis & Réservation

Tous clients

- **Devis** : Valable **30 jours** à compter de sa date d'émission. La réservation est ferme dès la signature du contrat et le versement d'un acompte de **30% du montant total**.
- **Commande ferme** : Une réservation est ferme dès lors que le contrat a été accepté, signé et retourné avec un acompte correspondant à **30% du montant total** des prestations et options acceptées au devis. Les options non validées ne sont pas facturées.
 1. Signature du devis (chaque page paraphée, dernière page signée et datée avec mention « lu et approuvé »).
 2. Versement de l'acompte de 30% (chèque, virement ou espèces).
- **Blocage de date** : Aucune date n'est réservée sans acompte.

Article 3 Tarifs & Paiement

Les tarifs des prestations sont ceux en vigueur au jour de la réservation par approbation du contrat de prestation signé par les deux parties.

Packs et prestations incluses

Les packs ci-dessous correspondent aux formules présentées sur le site. Les durées, le nombre de tirages photo, la personnalisation, l'installation, les déplacements et les options sont précisés dans le devis accepté. Un Photobooth Classique et un Photobooth IA sont deux prestations distinctes ; leur substitution nécessite un devis adapté.

Formule	Prestations	Tarif
Pack Dancefloor	DJ Set Premium ; Photobooth Classique	1 330 € nets de TVA
Pack Corporate	DJ Set Premium ; Photobooth IA	1 690 € nets de TVA
Pack Prestige	DJ Set Premium ; Photobooth IA ; Karaoké Show	2 139 € nets de TVA

Formule	Prestations	Tarif
Pack Mariage Premium	DJ Set Premium : durée à adapter ; Photobooth Classique pendant 4 h ; Sonorisation cérémonie et cocktail en option	À partir de 1 490 € nets de TVA
Pack Anniversaire	DJ ; Photobooth Classique ; 250 tirages photo inclus	990 € nets de TVA
Pack EVJF / EVG	DJ Set ; Photobooth Classique pendant 4 h ; Karaoké	À partir de 1 080 € nets de TVA

Le Pack Corporate comprend le DJ Set Premium et le Photobooth IA pour 1 690 € nets de TVA. Le Pack Dancefloor à 1 330 € comprend le DJ Set Premium et le Photobooth Classique. Les tarifs de packs ne se cumulent pas avec la remise multi-animations. Toute animation, prolongation ou option supplémentaire fait l'objet d'un chiffrage accepté par le Client.

TVA — franchise en base et référence applicable

NEW LIFE EVENT relève du régime de la franchise en base de TVA. Les prix sont exprimés en euros, nets ; aucune TVA n'est facturée tant que les conditions de ce régime sont remplies.

- **Jusqu'au 31 décembre 2026 :** « TVA non applicable, art. 293 B du CGI » (Code général des impôts).
- **À compter du 1er janvier 2027 :** la nouvelle référence est « TVA non applicable, art. L. 233-3 du CIBS » (Code des impositions sur les biens et services), conformément à la recodification prévue par les textes en vigueur à la date de mise à jour de ces CGV.

L'entrée en vigueur de cette recodification, initialement prévue le 1er septembre 2026, a été reportée au 1er janvier 2027 par l'ordonnance n° 2026-671 du 27 juillet 2026. Ce changement de référence ne modifie pas, à lui seul, le régime de TVA de l'entreprise ni les prix des prestations.

Sources : ordonnance du 27 juillet 2026, article 17 ; information Bpifrance du 26 août 2026.

Particuliers

- Les tarifs sont indiqués en euros, **nets de TVA**, selon le régime de franchise en base et les références applicables précisés ci-dessus.
- Acompte de **30%** à la réservation. Aucune date n'est bloquée sans encaissement.
- Le solde (**70%**) est réglable **au maximum le jour de l'événement**, avant le début de la prestation (espèces, chèque ou virement).
- Pour les règlements en espèces : le solde doit être versé au plus tard le jour de l'événement, avant le début de la prestation.
- Un règlement en plusieurs fois sans frais peut être demandé par le Client.
- Heure supplémentaire : **100€/h** convenue à l'avance ; **150€/h** si validée sur place le jour J.
- Déplacement offert en Île-de-France jusqu'à **50 km**.
- Stationnement Paris intramuros : forfait **+50€**.

Professionnels

- Les tarifs sont indiqués en euros, **nets de TVA**, selon le régime de franchise en base et les références applicables précisés ci-dessus.
- Acompte de **30%** à la réservation. Aucune date n'est bloquée sans encaissement.
- Le solde (**70%**) est réglable par **virement bancaire à réception de la facture**.
- Si la prestation engage des prestataires tiers (autre que NEW LIFE EVENT), le solde est réglable **au maximum 7 jours avant le début de l'événement**.
- Heure supplémentaire : **100€/h** convenue à l'avance ; **150€/h** si validée sur place le jour J.
- Facturation sur bon de commande ou devis signé acceptée.
- Stationnement Paris intramuros : forfait **+50€**.

Frais supplémentaires

- **Déplacement** : 0,63€/km au-delà de 50 km + frais de péage (facturé en sus).
- **Heures supplémentaires** : 100€/heure (au-delà de la durée prévue au devis). 150€/h si validée sur place le jour J.
- **Hébergement** : Pour les prestations à plus de 50 km, l'organisateur prend en charge l'hébergement (chambre privative) ou un forfait de 120€/nuit.

Article 4 Annulation & Report

Tous clients

4.1 Annulation par le Client

Délai avant l'événement	Frais dus
Plus de 30 jours	Acompte de 30% conservé
Entre 30 et 7 jours	50% du montant total

Délai avant l'événement	Frais dus
Moins de 7 jours	100% du montant total

4.2 Report par le Client

- **1 report gratuit** possible sous 48h après la signature du devis (sous réserve de disponibilité).
- Tout report ultérieur entraîne des **frais de 15%** du montant total.

4.3 Annulation par le Prestataire

- **Force majeure** (intempéries, maladie, etc.) : Report proposé en priorité. Si impossible, remboursement intégral de l'acompte.
- **Autres cas** : Remboursement intégral + indemnité de 20% du montant du devis.

Article 5 Responsabilité du Prestataire

Tous clients

- NEW LIFE EVENT s'engage sur une **obligation de moyens** et en aucun cas une obligation de résultats : il s'engage à fournir le matériel et le personnel nécessaires à l'accomplissement de la prestation.
- NEW LIFE EVENT est déclarée (SIREN : 509 843 116) et assurée via une **responsabilité civile professionnelle** (attestation sur demande).
- NEW LIFE EVENT n'est en aucun cas responsable des **intempéries**, ni des retards dus au Client, aux invités ou aux différents prestataires extérieurs (traiteur, salle de réception, etc.).

Article 6 Obligations & Responsabilité du Client

Tous clients

Le Client s'engage à :

- Réaliser l'intégralité des **formalités légales** (autorisations administratives, déclarations SACEM si nécessaire, sécurité de l'événement).
- S'assurer que le lieu de prestation réponde aux **normes de sécurité et d'alimentation électrique** (220V, 16A minimum).
- Fournir un **espace plat, abrité et sécurisé** pour l'installation du matériel.
- Désigner un **référent sur place** joignable le jour J.
- Informer le Prestataire de **tout changement** (horaires, lieu, nombre de convives) **sous 72h**.
- Le Client, en qualité d'organisateur, assume **l'entière responsabilité** du comportement et des actes de ses invités.

Toute agression verbale ou physique envers l'équipe de NEW LIFE EVENT pourra entraîner l'arrêt immédiat de la prestation et un dépôt de plainte.

Pour les prestations en extérieur, des solutions de repli devront être prévues par l'organisateur selon les conditions météorologiques.

Article 7 Responsabilité Matériel & Mise en Danger

Tous clients

- Le matériel est livré et installé en **parfait état de fonctionnement**.
- Lorsque le Client ou toute personne présente de son fait endommage, casse ou perd du matériel, le **remboursement à la valeur résiduelle** (décote de 40% sur le prix d'achat) sera dû par le Client.
- Pour toute **mise en danger du public** par détérioration du matériel, la prestation pourra être arrêtée immédiatement.
- NEW LIFE EVENT décline toute responsabilité du matériel mis à sa disposition par la salle ou par les organisateurs.
- La responsabilité de NEW LIFE EVENT ne saurait être engagée à la suite du non-fonctionnement de ses appareils lié à une **installation électrique défectueuse** ou un manque de puissance électrique du site.
- **Accessoires Photobooth** : en cas de casse, vol ou oubli, un montant de **10€ par accessoire** manquant sera facturé.

Suite à un incident technique non imputable à NEW LIFE EVENT, aucun remboursement ne pourra être envisagé.

Article 8 Volume Sonore & Limiteur

Tous clients

- NEW LIFE EVENT n'est en aucun cas responsable du **niveau sonore et de l'ambiance** si la salle est équipée d'un limiteur de pression acoustique réglé en dessous de **102 dB** (conformément au décret du 15 décembre 1998).
- En cas d'arrêt soudain de la musique dû au réglage du limiteur, le Client ne pourra prétendre au remboursement de la prestation.
- Si le lieu n'est pas équipé de limiteur, NEW LIFE EVENT n'est pas responsable des **nuisances sonores** auprès du voisinage.

- NEW LIFE EVENT n'est pas responsable en cas de **coupure contrainte du son** par les pouvoirs publics.

Guide : pour une bonne soirée dansante (hors club et festival), le volume sonore optimal est d'environ 96 décibels.

Article 9 Logistique & Installation

Tous clients

- NEW LIFE EVENT respectera le **plan d'installation** validé en annexe du contrat. Toute modification devra être communiquée au minimum **14 jours avant** la réception.
- Dès que l'installation a débuté, il n'est **plus possible de modifier l'emplacement** de la régie principale (poids, temps, sécurité, calibrage du son).
- L'organisateur s'engage à fournir une **place de parking à proximité** de la réception. Les frais de stationnement sont à la charge de l'organisateur.
- L'organisateur doit s'assurer que le **lieu sera ouvert** à l'arrivée de l'équipe. En cas de lieu fermé, NEW LIFE EVENT se dégage de toute responsabilité en cas de retard de la prestation.
- L'heure d'arrivée de l'équipe est dite **approximative**, l'objectif étant d'être prêt à l'heure indiquée au contrat.
- Le **temps de démontage** peut atteindre 3 heures selon l'installation.
- Les frais de déplacement sont calculés à **0,63€/km + frais de péage** et inscrits dans le devis.

Article 10 Prestations Spécifiques

Tous clients

10.1 DJ Set — Playlists personnalisées

- Toute playlist personnalisée devra être communiquée au DJ **au moins un mois avant l'événement**.
- Les titres hors standard devront être fournis par le Client en **format audio exploitable** (MP3 256 Kbps minimum, WAV, playlist Deezer ou Spotify).
- Si le Client oriente les choix musicaux pendant l'événement, il en assume la responsabilité auprès de ses invités.

10.2 Musique au cocktail / dîner

- NEW LIFE EVENT assure la sonorisation du cocktail et/ou dîner (selon la formule choisie). La musique sera jouée en automatique sauf demande particulière précisée au contrat.

10.3 Karaoké

- L'établissement ou l'organisation devra mettre à disposition une **connexion internet de bonne qualité**. Sans cette connexion, NEW LIFE EVENT se désengage de toute responsabilité quant au succès de la prestation.

10.4 Fumée lourde / Danse sur les nuages

- Certains facteurs (courants d'air, climatisation, détecteurs de fumée, mouvements des invités) peuvent altérer le rendu. NEW LIFE EVENT ne pourra en être tenu responsable.

10.5 Vidéoprojecteur

- Si l'option vidéoprojecteur est validée, les organisateurs doivent apporter **leur propre ordinateur** avec connectique **HDMI**. Aucune clé USB ou téléphone ne sera accepté.

10.6 Photobooth Classique et Photobooth IA

- La durée d'utilisation, les formats et le volume de tirages inclus, les accessoires, la galerie et les possibilités de personnalisation figurent au devis. Les impressions ne sont pas réputées illimitées sans mention expresse au devis.
- Les besoins d'espace, d'alimentation électrique et, pour les fonctions IA ou de partage, de connexion internet sont communiqués avant la prestation. Les conditions techniques sont validées avec le Client.
- Les tirages ou prolongations supplémentaires et les personnalisations hors formule sont soumis à un accord et à un chiffrage complémentaires.

Article 11 Restauration du Prestataire

Tous clients

- L'organisateur s'engage à proposer un **repas chaud** et des boissons non alcoolisées pour chaque prestataire NEW LIFE EVENT, si la prestation est active durant les heures de repas (12h et 20h).
- Un endroit en intérieur comprenant table et chaise devra être proposé à l'équipe.
- En cas d'oubli ou de repas non conforme, des **frais de restauration** seront à régler par l'organisateur (plafond de **25€ par personne**).

Article 12 Heure de Fin & Demandes de Dernière Minute

Tous clients

- Sauf indication contraire au contrat, l'heure maximale de fin de prestation est **4h du matin**. Le Prestataire se réserve le droit d'accepter ou non les heures supplémentaires.
- Les heures supplémentaires sont facturées **100€/h** (si validées avant le jour J) ou **150€/h** (si validées sur place).
- Toute **demande de dernière minute** (recherche de titres, montage de mix, matériel en supplément, jeux à animer) émise à moins d'une semaine de la réception pourra être refusée.
- Toutes options validées en amont et toujours présentes sur le contrat à **14 jours de la réception** ne pourront pas faire l'objet d'annulation.

Article 13 Photos, Vidéos & Droit à l'Image

Tous clients

- Toutes les photos communiquées par NEW LIFE EVENT sont à **but indicatif** et nullement contractuel.
- Le Client accepte que les photos et vidéos prises par ou pour NEW LIFE EVENT soient utilisées dans un **cadre commercial** avec des prospects (non rendus publics).
- NEW LIFE EVENT s'engage à ne pas diffuser sans autorisation des images où des personnes seraient **identifiables sans équivoque**.

Article 14 Force Majeure

Tous clients

- En cas de force majeure (telle que définie par la jurisprudence des tribunaux français) rendant impossible l'exécution des obligations, celles-ci seront **suspendues**.
- Les Parties s'engagent à se **notifier immédiatement** la survenance de tout événement de force majeure et à en évaluer conjointement les conséquences dans un délai maximum de **72 heures**.
- Si la suspension excède **3 mois**, le contrat pourra être résilié de plein droit à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, sans indemnité.
- Dès que l'événement a cessé, la partie empêchée poursuivra immédiatement l'exécution de ses obligations.

La pluie, la neige ou l'alerte météo **ne constituent pas un cas de force majeure** pour les événements en plein air ou sous abri. Le montant total du contrat reste dû, que la manifestation ait lieu ou non.

Article 15 Réclamations

Tous clients

- Toute réclamation doit être **écrite** (email ou courrier) **sous 48h** après la prestation.
- Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.
- En cas de mécontentement sur la programmation musicale, le Client devra en faire part **clairement au DJ** dès qu'il en éprouve le besoin.

Article 16 Protection des Données (RGPD)

Tous clients

- Les données clients sont utilisées **uniquement pour la gestion commerciale** et ne sont pas cédées à des tiers.
- Droit d'accès, de rectification et d'effacement : exercable via newlifeeventparis@gmail.com.

Article 17 Propriété Intellectuelle

Tous clients

- Les **concepts, visuels et supports** créés par NEW LIFE EVENT restent sa propriété exclusive.
- Le Client ne peut les reproduire ou les diffuser sans autorisation écrite.

Article 18 Droit de Rétractation

Particuliers uniquement

Conformément aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation, le client particulier dispose d'un délai de **14 jours** à compter de la signature du devis pour exercer son droit de rétractation, sous réserve que la prestation n'ait pas été exécutée.

Ce droit ne s'applique pas aux prestations sur mesure dont l'exécution a commencé avec l'accord du client avant l'expiration du délai.

Article 19 Litiges

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité.

Particuliers

À défaut de résolution amiable, le client peut recourir gratuitement au service de **médiation de la consommation**. Les tribunaux compétents seront ceux du lieu de résidence du client, conformément au droit français.

À compléter avant validation : nom, adresse et coordonnées du médiateur désigné, ainsi que l'adresse de son site internet.

Professionnels

À défaut de résolution amiable, les litiges seront soumis au **Tribunal de Commerce de Paris**, conformément au droit français, et ce quel que soit le lieu d'exécution de la prestation.

CGV Version 3.2 – 9 octobre 2026

New Life Event — Paris & Île-de-France — SIREN : 509 843 116

newlifeeventparis@gmail.com — 06 77 97 20 13

new-lifeevent.com